

Enseignant évaluateur

 à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Textes de référence	Code de l'éducation, article L 112-1 et sqq.
Description du poste	<p>L'enseignant évaluateur fait partie de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation.</p> <p>A ce titre, il lui est demandé de réaliser les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Participation à l'évaluation des besoins d'orientation de l'enfant en situation de handicap et à l'élaboration du PPS <input type="checkbox"/> Appréciation, analyse le handicap et identification des besoins de l'enfant en situation de handicap, en fonction de sa demande et de son projet de vie, en tenant compte du contexte environnemental et des ressources existantes, ce travail est réalisé : <ul style="list-style-type: none"> - A l'aide d'outils méthodologiques d'évaluation, dont le GEVA-Sco - A l'appui de l'outil informatique - En fonction du handicap de l'enfant - En tenant compte de l'ensemble du projet de vie de l'enfant. ➤ Réalisation d'une évaluation de 1er niveau avant l'équipe pluridisciplinaire, puis la saisir dans les logiciels métiers pour contribuer à la fiche de synthèse. ➤ Aide à la formulation des propositions d'orientation auprès des familles et/ou des partenaires et il propose à la CDAPH une orientation et/ou une compensation correspondant aux besoins de l'enfant, et la soumet si besoin en réunion pluridisciplinaire ou au responsable coordonnateur du pôle. ➤ Contribution à l'accueil, à l'information et l'accompagnement des familles d'élèves en situation de handicap pour ce qui concerne leur scolarisation et leur orientation médico-sociale. ➤ Communication avec les enseignants référents, la circonscription ASH, les inspecteurs de l'Education nationale en charge d'une circonscription, les chefs d'établissements et les directeurs d'établissements spécialisés. ➤ Connaissance des structures, dispositifs et établissements scolaires ou spécialisés accueillant les élèves bénéficiant d'un PPS. ➤ Participation à l'articulation entre le PPS et les autres volets du plan de compensation. <input type="checkbox"/> Participation aux différents niveaux d'évaluation et d'analyse de la situation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les niveaux d'intervention sont définis par le responsable de pôle en fonction de l'organisation du pôle et du métier. ➤ L'enseignant évaluateur participe à l'étude sur dossiers des éléments relatifs à la demande et au recueil d'informations complémentaires auprès de l'utilisateur et des intervenants (professionnels, famille) ➤ Réalise des évaluations des besoins des enfants en entretiens sur site, avec les familles et/ou les partenaires ➤ Participe aux réunions de coordination de l'équipe pluridisciplinaire et si besoin aux réunions de la CDAPH pour présentation des situations, ➤ Apporte son concours par des éléments écrits, pour la rédaction de tout document relatif à la situation (courriers signalés, mémoires en défense...). <input type="checkbox"/> Mise en œuvre et suivi des PPS <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'organisation de cette mission est définie par le responsable de pôle en lien avec les objectifs de service et le métier

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagne ponctuellement la décision de la CDAPH : informe, oriente et aide la famille ou le tuteur dans la recherche des solutions (de prise en charge, d'accueil en établissement, de formation ...) notamment dans les situations complexes. □ Participation à la vie de la MDPH <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tient à jour un tableau de bord de son activité permettant de contribuer au rapport d'activité et au pilotage de l'activité du Pôle ➤ Participe aux actions transversales des services de la MDPH dont la dématérialisation (logiciel métier) ➤ Participation à la vie du pôle et du service ➤ Participe aux réunions d'équipe ➤ Fait remonter des propositions pour simplifier les circuits et/ou pour améliorer la qualité de service ➤ Participe aux missions d'accueil communes à l'ensemble de la MDPH. ➤ Participation à des actions d'information ou de formation dans le cadre de l'Education nationale, de la MDPH ou d'organismes partenaires. • Conditions particulières d'exercice <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enseignants-évaluateurs sont placés sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH1 et sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de la MDPH. ➤ Les rendez-vous de carrière (PPCR) sont assurés par l'Inspectrice ASH1 du Val de Marne. ➤ Les entretiens de bilans de l'année écoulée et de définition des objectifs de l'année suivante sont assurés par le responsable du pôle d'évaluation enfants de la MDPH. ➤ Afin d'assurer la continuité du service et de favoriser la mise en place des mesures de compensation, les enseignants à la MDPH peuvent être amenés à prendre leurs congés en dehors des périodes de vacances scolaires.
<p>Condition de recevabilité</p>	<p>Les enseignants évaluateurs sont des enseignants spécialisés.</p> <p>Les enseignants doivent être titulaires du CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS ou CAEI, quelle que soit l'option.</p>
<p>Compétences particulières liées aux missions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bonne connaissance du système éducatif (1er et 2nd degré), du champ de l'ASH en particulier, et de la législation s'y rapportant. ✓ Connaissances relatives à l'orientation et à la formation professionnelle. ✓ Qualités relationnelles, d'écoute, de communication et d'adaptabilité. ✓ Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire. ✓ Approche rigoureuse de la gestion et du suivi administratifs. ✓ Maîtrise de l'outil informatique. ✓ Aptitude à la conduite de réunion.